

QUAN-HOA-SENG : DISTILLERIE DE KOMPONG-CHAM

Études de maîtres Charles DUBREUILH et BERNARD,
avocats à la Cour d'appel de Saïgon, 13, rue Taberd et 168, rue Pellerin, à Saïgon
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 31 août 1940)

VENTE JUDICIAIRE

au plus offrant et dernier enchérisseur

En l'audience des criées du tribunal résidentiel de Kompong-Cham, séant au palais
de Justice en la dite ville

De la Distillerie de Kompong-Cham et de deux terrains sur lesquels est édifïée la dite
distillerie appartenant à la Société Quan-Hoa-Seng

L'adjudication aura lieu :

LE VENDREDI 27 SEPTEMBRE 1940

à huit heures du matin

PROCÉDURE

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'à la requête de M. Yves DESRIOUX, demeurant à Saïgon, 15 *bis* rue Taberd.
agissant en sa qualité d'administrateur judiciaire de la succession Triêu-Si-Vi, en vertu de
l'ordonnance de M. le président du tribunal de Saïgon du 21 avril 1932, enregistrée au
3^e bureau de Saïgon (A. J.) le 26 avril 1932, folio 66, case 16.

Ayant pour avocats maîtres Charles DUBREUILH et BERNARD, avocats à la Cour,
demeurant à Saïgon, 13, rue Taberd et 168, rue Pellerin,

En vertu de l'ordonnance de Monsieur le président du tribunal de Saïgon du 20 mars
1940, enregistrée le 23 mars suivant, folio 15, case 3, mise au bas de la requête à lui
présentée le 18 mars 1940, et autorisant le dit sieur Yves DESRIOUX. en sa qualité
d'administrateur-séquestre, de la succession Triêu-Si-Vi à vendre la Distillerie de
Kompong-Cham à la barre du tribunal de cette ville, aux enchères publiques.

Que les formalités de lecture et de publication du cahier des charges ont été remplies
à l'audience des criées du tribunal résidentiel de Kompong-Cham du vingt-deux août
1940, et que le jugement qui en a donné acte a fixé l'adjudication des immeubles ci-
dessous désignés au vendredi 27 septembre 1940 à huit heures du matin à l'audience
des criées du tribunal résidentiel de Kompong-Cham.

Qu'en conséquence et sur les poursuites de M. Yves DESRIOUX, ès qualité, il sera
procédé le vendredi 27 septembre 1940 à la vente aux enchères publiques au plus
offrant et dernier enchérisseur des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES

1° — Une distillerie édifïée sur un terrain urbain dans le centre de Kompong-Cham.

**Cette distillerie, depuis la création du centre urbain de cette ville, doit être démolie et
reconstruite dans un lieu remplissant les conditions d'hygiène d'usage après enquête de
commodo et incommodo.**

En outre, l'immeuble menaçant ruine est frappé d'une obligation de démolition.

2° — Le terrain sur lequel est édifée la distillerie, ainsi que la maison de l'agent de surveillance, celle du directeur des services, le dit terrain d'une superficie approximative de dix-huit mille neuf cent vingt trois mètres carrés (18.923 m²).

Le procès-verbal de bornage du 8 septembre 1932 porte que la dite parcelle est inscrite sous le n° 2, section C, feuille 9 du centre urbain.

Elle est bornée :

au nord par la rue Richaud (8^e feuille C) ;

au sud par la 2^e feuille (section D) ;

à l'est par le quai des Chinois (Mékong) ;

à l'ouest par la rue des Manguiers.

Ce terrain correspond à la parcelle anciennement indiquée sous le n° 69-C-9.

3° — Un terrain sis dans le centre urbain de Kompong-Cham de quatre cent quarante deux mètres carrés (442 m²) sur lequel sont édifés trois compartiments en maçonnerie servant de dépôt à la distillerie.

Le procès-verbal de bornage du 2 septembre 1932 précise que la dite parcelle porte le n° 1, section C, feuille 8.

Elle est bornée:

au nord par la voie n° 1 (rue Pasteur) ;

au sud par le quai des Chinois (Mékong) ;

à l'est par le Mékong ;

à l'ouest par la rue Richaud.

Ce lot étant anciennement indiqué sous le n° 13-C-8.

Etc.

.....

MISE À PRIX DES TROIS LOTS RÉUNIS : 30.000 \$
